



Vandœuvres, le 17 novembre 2025

Lge 2025-2030 / CM 5

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 17 novembre 2025 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Harley ANDEREGG, Carlos BACHMANN, Dorothee DE LOUSTAL, Léonard DE RHAM, Françoise FLEURY-RACINE, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LEVEQUE, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Victor TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire
Mme Isabelle TERRIER, Conseillère administrative
M. Maximilien TURRETTINI, Conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, Secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusé : M. Jean PEYER

* * *

Mme PICTET, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h36. Elle excuse l'absence de M. PEYER.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

Manifestations

Mme le Maire indique que s'est tenue, la semaine dernière, une magnifique soirée au théâtre du Crève-Cœur. Les Vandœuvriens ont eu l'occasion de découvrir une très belle pièce par les auteurs du « Prénom », qui est encore jouée et que Mme le Maire encourage vivement l'assemblée à aller voir. Il s'agit d'une pièce assez relevée et drôle, que le public présent a beaucoup appréciée.

Ce jeudi aura lieu le Moment d'échange avec la population, un événement bisannuel. Ce sera le premier de la nouvelle législature. Il s'agit d'un moment important, qui a beaucoup de succès et qui permet de discuter avec les habitants, d'entendre leurs questions et leurs remarques, et de pouvoir leur apporter des réponses. Une inscription est toujours demandée, mais elle sert surtout à avoir une idée du nombre de personnes dont il faut tenir compte pour l'apéritif. Il n'y a aucune restriction à l'entrée et, si des personnes ne sont pas inscrites mais souhaiteraient venir, elles peuvent le faire. C'est une bonne occasion pour les autorités communales et la population de se rencontrer.

La semaine suivante aura lieu le traditionnel Marché de Noël, dont les affiches sont déjà visibles. Deux représentantes du comité sont présentes dans l'assemblée ce soir, et elles peuvent être remerciées pour l'organisation de cette manifestation. Le Marché de Noël débutera le vendredi 28 novembre par un moment convivial et festif, de 18h00 à 21h00. Il n'y aura pas de stands ouverts, mais c'est une soirée toujours très sympathique et joyeuse, durant laquelle les enfants comme les parents passent un bon moment. Samedi, le Marché sera ouvert toute la journée, jusqu'à 19h00. Mme le Maire se réjouit d'y voir les conseillers municipaux nombreux.

Enfin, les Vœux des Autorités auront lieu le 8 janvier 2026, c'est-à-dire le jeudi de la rentrée. Les informations y relatives seront transmises en temps utile.

Travaux de la route de Choulex 5

Mme TERRIER annonce que l'échafaudage sur le bâtiment de la route de Choulex 5 a été démonté, ce qui devrait permettre de refluidifier la circulation. Les travaux sont à bout touchant et l'appartement vacant sera attribué dès que les aménagements intérieurs seront terminés.

Boulangerie

Mme TERRIER annonce par ailleurs que le processus d'attribution concernant la boulangerie est arrivé à son terme. Le choix s'est porté sur le dossier de Mme Valentine Shardow, qui va mettre sur pied un concept innovant. Il lui a d'ores et déjà été confirmé que sa candidature était retenue, mais le contrat de bail n'est pas encore signé et ses modalités ne sont pas définitivement arrêtées.

À noter que toute une série de travaux devront être effectués, et qu'il faudra donc faire preuve d'encore un peu de patience avant de voir la boulangerie réouvrir. Il s'agira notamment de garantir l'accès pour les personnes à mobilité réduite et de créer des sanitaires accessibles depuis le côté tea-room. La personne choisie a l'air très motivée et c'est une habitante du village, qui connaît donc bien son atmosphère. Elle n'a pas d'expérience elle-même dans la boulangerie, mais elle apportera certainement beaucoup de fraîcheur et d'animation dans le village.

Mme DE LOUSTAL souhaiterait obtenir de plus amples informations sur ce que la personne choisie souhaite apporter et sur le concept que Mme TERRIER a qualifié d'innovant.

Mme TERRIER indique que le concept s'appelle « Ô tartines de Titine ». Une petite restauration sera proposée sous forme de tartines, donc quelque chose de plus original que des quiches et des salades. La personne concernée a également exprimé l'envie d'organiser des événements thématiques, des animations pour les enfants et, le jour où la menuiserie sera ouverte pour des expositions, des apéritifs en lien avec ces dernières.

Mme HÜSLER ENZ demande si ce sera bien une boulangerie.

Mme TERRIER le confirme. Ce ne sera toutefois pas Mme Shardow qui fera le pain elle-même. Elle n'engagera pas non plus de boulanger, mais conclura un contrat avec un fournisseur de pain. C'est un point qui n'est pas encore totalement défini, puisqu'elle avait plusieurs propositions. La Mairie et Mme Shardow sont encore en discussion générale pour que le concept final soit approprié. La Commission bâtiments aura lieu demain et davantage de précisions pourront y être apportées. Lors du prochain Conseil municipal, le contrat sera sans doute conclu et il pourra être discuté de manière plus

détaillée. À ce propos, le Conseil administratif souhaite s'assurer qu'il contiendra des clauses plus contraignantes que le précédent, de manière, par exemple, qu'il soit possible de résilier avant l'échéance si le local n'est plus exploité.

Travaux à la route de Pressy

M. M. TURRETTINI indique que des travaux ont débuté aujourd'hui sur la route de Pressy, qui reste inaccessible jusqu'au vendredi 21 novembre 2025. Pour rappel, il s'agit de travaux de réaménagement du carrefour et de création d'une zone 30 km/h, menés en partenariat avec la Commune de Choulex, qui sont assez importants mais peuvent être réalisés en une semaine. La circulation à cet endroit s'en trouvera grandement améliorée, notamment en ce qui concerne la partie de la route qui est passablement endommagée.

Réouverture du haut du chemin de la Blonde

Autre information liée au trafic, le haut du chemin de la Blonde est à nouveau ouvert. Cela a pu être coordonné avec les architectes de deux chantiers. Cette réouverture permettra une meilleure gestion des flux notamment sur le chemin de Tattes-Fontaine, qui était très engorgé pendant la fermeture.

Passation de commandement des pompiers

M. M. TURRETTINI invite les conseillers municipaux à réserver la date du mardi 16 décembre, à 19h00. C'est à ce moment-là que la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres procédera à sa passation de commandement. Les élus recevront une convocation formelle une fois que tous les éléments seront définis.

Vidéosurveillance

Il tient par ailleurs à faire un point sur l'avancée des travaux concernant le projet de vidéosurveillance, car passablement de bruits courrent à ce sujet. La phase d'étude du projet est terminée, tout comme l'élaboration du cahier des charges qui y est directement lié et qui définit le nombre de caméras, le type de technologie utilisée, l'implantation, les aspects liés au logiciel, à la protection des données, etc.

La procédure d'appel d'offres va maintenant pouvoir être lancée et, pour ce faire, la Commune se fait conseiller par un avocat spécialiste des marchés publics, qui a accepté le mandat. Ce choix a été fait car un projet de cette importance, qui implique de s'assurer que toutes les règles seront respectées, y compris en lien avec la LIPAD et les marchés publics, nécessite un accompagnement.

Mme DE LOUSTAL demande s'il s'agira d'un marché public international.

M. M. TURRETTINI indique que ce sera probablement le cas. Cela dit, il pourrait être envisagé de dégrouper certains travaux liés à ce projet, de sorte que ce seraient plusieurs marchés publics distincts. Si c'était le cas, il n'y aurait pas besoin de passer par un appel d'offres international. Cela devra être défini en fonction des montants et des lots qui devront être attribués.

Chiffres relatifs aux cambriolages

Depuis cet été, le nombre de cambriolages à Vandœuvres enregistre une très forte baisse, jusqu'à atteindre des niveaux que l'on n'avait pas vus depuis quasiment 10 ans. Cela étant dit, il y a toujours des effets de vague et il ne faut donc pas en déduire que tout est réglé. Des communes voisines, par exemple, observent une hausse du nombre de cambriolages en ce moment. Reste que ces chiffres, pour Vandœuvres, sont encourageants. Ils montrent aussi que les mesures prises, notamment le renforcement des patrouilles de sécurité privée, ainsi que la vigilance des habitants, ont l'air de fonctionner.

Moment d'échange avec la population

Enfin, M. M. TURRETTINI rappelle la rencontre avec la population qui se tiendra le 20 novembre. Il espère que les conseillers municipaux y seront nombreux.

4. Communications du Bureau

Néant.

5. Communications des commissions

Commission humanitaire, sociale et naturalisations (CHSN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 27 octobre 2025.

La Commission ayant décidé d'auditionner quelques projets qui paraissent mériter des explications complémentaires, la séance a commencé par deux auditions : la première d'une association sociale qui s'appelle Aux 6 Logis et qui accueille des femmes en détresse, de tout âge et de toute nationalité, pour leur redonner le goût et la possibilité de devenir autonomes ; la deuxième d'une association humanitaire, Latma, dont la Commission a entendu la présidente, qui œuvre en Amazonie et qui a présenté les différents projets menés depuis 10 ans d'existence.

Puis, la Commission a repris son ordre du jour et a octroyé diverses subventions, dont la liste se trouve comme d'habitude à la fin du procès-verbal du Conseil municipal.

Après les subventions, la Commission s'est penchée sur le choix d'un thème pour 2026. Il faut savoir que la Commission décide toujours d'un thème pour l'humanitaire, sans quoi le nombre de dossiers à traiter serait trop important. Plusieurs propositions ont été faites, et le choix sera définitif à la séance du 24 novembre.

Ensuite, Mme la Conseillère administrative a fait part à la Commission de son souhait de sous-traiter les dossiers humanitaires à la Fédération genevoise de coopération et éventuellement de conclure un contrat de partenariat avec cette entité. S'en est suivi un débat extrêmement nourri, les commissaires étant plutôt favorables à garder une autonomie sur le choix des associations et des montants.

Il a été décidé d'auditionner la secrétaire de cette fédération à une séance ultérieure.

Les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, la Commission a traité à huis clos le dossier de naturalisation qui sera traité ce soir, puis la séance a été levée avec un gros quart d'heure de retard.

Commission aménagement du territoire (CAT)

M. DE RHAM donne lecture du compte rendu de la séance du 28 octobre 2025.

Les commissaires ont examiné en détail le projet de budget 2026 pour les rubriques relevant de la Commission. Les discussions ont principalement porté sur l'entretien des arbres et du terrain de football du parc de la Mairie, et la décision a été prise d'augmenter la ligne budgétaire consacrée à l'entretien du parc, de manière à mieux refléter les besoins réels d'entretien et de sécurité. La question d'un éventuel réaménagement du parc incluant de nouveaux espaces de loisirs a également été évoquée.

Un point de situation a ensuite été fait sur les dossiers de préavis et de recours. Mme le Maire a relevé la diminution du nombre de projets d'envergure et a rappelé les efforts de la Commune pour une application rigoureuse du plan directeur, tout en appelant à un dialogue constructif avec les mandataires.

La Commission a également pris connaissance de l'évolution de certains dossiers emblématiques, dont celui du Manoret, en voie de résolution.

La stratégie foncière de la Commune a par ailleurs été discutée, notamment sur la manière de préserver ou d'acquérir des terrains stratégiques pour les besoins futurs. La zone agricole avec ses surfaces d'assoulement, la problématique de la zone 5 et la présence d'objets patrimoniaux protégés ont été évoquées à ce titre comme les facteurs influençant les possibilités de déclassement ou de valorisation.

Enfin, divers points ont été abordés, dont la création d'un parc à chiens et la gestion du cimetière.

M. DE RHAM remercie les membres de la Commission de leurs contributions et souligne la qualité des échanges, à la fois constructifs et pragmatiques.

Commission sécurité et mobilité (CSM)

M. E. PROVINI précise que, dans la mesure où il n'a pas encore reçu le projet de procès-verbal, son compte rendu de la séance du 30 octobre 2025 reprend les principaux éléments traités au cours de la réunion. Il en donne lecture.

Avant l'adoption de l'ordre du jour, le Président informe la Commission que l'audition relative à la pétition, prévue lors de cette séance, n'a pas pu se tenir, la personne requérante étant absente. Cette audition est donc reportée à la séance du 27 novembre 2025.

L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la dernière séance sont ensuite approuvés à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

La Commission passe ensuite à la motion M 02-2025 – Renforcement de la sécurité individuelle et collaboration avec les habitants. L'Exécutif n'ayant pas encore finalisé les données chiffrées pour les différents scénarios envisagés, la Commission reporte la suite du traitement de la motion à la prochaine séance. Le rapport et la proposition de délibération destinés au Conseil Municipal seront élaborés après réception de ces éléments.

En parallèle, il est confirmé que le projet de vidéosurveillance progresse normalement. Une solution complète, accompagnée de son chiffrage, devrait être disponible prochainement afin d'être intégrée au budget 2026.

Un courrier adressé aux présidents des Commissions Sécurité et Mobilité et Aménagement du Territoire, avec copie au conseiller administratif en charge de la sécurité et de la mobilité, sollicite la mise en place de mesures urgentes concernant la sécurité routière sur le chemin de la Seymaz. Les demandes portent notamment sur :

- la réalisation d'une étude de trafic permettant d'identifier les excès de vitesse et les zones à risque ;
- l'installation de ralentisseurs ou d'autres dispositifs de modération du trafic ;
- l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur tout ou partie du tronçon ;
- l'ajout de passages piétons et, dans la mesure du possible, l'aménagement d'un trottoir bilatéral.

Il est rappelé que le chemin de la Seymaz relève essentiellement de la compétence cantonale, ce qui limite les possibilités d'intervention de la Commune.

Cependant, la Commission étudiera les mesures envisageables, notamment l'installation d'un radar pédagogique, dont les données pourraient être transmises à l'Office cantonal du trafic afin de sensibiliser à la vitesse pratiquée.

Les présidents des deux commissions ont adressé une réponse préliminaire au requérant, l'informant qu'une analyse plus détaillée lui sera communiquée ultérieurement.

Un second courrier, émanant du même requérant et adressé en priorité aux TPG, a été transmis en copie au Président de la Commission ainsi qu'à la directrice de l'école de Vandœuvres. Il sollicite une adaptation urgente des horaires de la ligne 38.

Le conseiller administratif informe la Commission qu'un courrier relatif à ce sujet, ainsi qu'aux réservations du service TPG Flex, a été adressé par la Commune aux TPG. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

Les commissaires procèdent ensuite à l'étude du projet de budget 2026, lequel fait apparaître une augmentation significative des charges. Celle-ci s'explique principalement par :

- l'accroissement des rondes effectuées par les agences de sécurité ;
- l'étude préalable à la mise en œuvre de la vidéosurveillance ;
- la proposition d'acquisition d'un ou plusieurs radars pédagogiques ;
- l'entretien de certains chemins communaux.

La prochaine séance sera consacrée à la validation du budget, après réception des informations complémentaires demandées par les commissaires au conseiller administratif.

Il est par ailleurs indiqué que la subvention relative à la Voie Bleue fera l'objet d'un amendement, cette dépense ayant été supprimée par la majorité de la Commission.

Au titre des divers, les commissaires évoquent les points suivants :

- La Commission est informée que le stationnement illicite persiste sur le mail en soirée, notamment devant le 1, route de Choulex. Malgré une intervention policière, il a été indiqué qu'aucune action concrète ne pouvait être menée. L'installation prochaine de bornes automatiques devrait permettre de renforcer la dissuasion.
- Un commissaire souhaite savoir s'il serait envisageable d'installer des arbres réfléchissants, visibles de nuit dans certains secteurs de la commune. Une telle mesure pourrait contribuer à réduire les risques d'accident et à atténuer le sentiment d'insécurité.

Tous les points ayant été traités, le Président a clos la séance.

Mme HÜSLER ENZ souhaiterait obtenir des précisions sur ce qu'est un « arbre réfléchissant ».

M. E. PROVINI indique qu'il ne dispose pas des détails quant à ce système.

M. M. TURRETTINI explique que ce ne sont pas des arbres, mais des bandes réfléchissantes apposées sur certains arbres qui débordent sur la voie publique, de manière à améliorer la visibilité.

Commission gestion et communication (CGC)

Mme RICCIO donne lecture du compte rendu de la séance du 4 novembre 2025.

La séance a été entièrement consacrée à la relecture et à l'édition des articles qui seront publiés dans la Coquille 64 très prochainement.

La Commission se réunira à nouveau le mardi 2 décembre pour faire le bilan de la Coquille 64 et proposer des articles pour l'édition n° 65.

Commission environnement et déchets (CED)

M. PRADERVAND donne lecture du compte rendu de la séance du 6 novembre 2025.

Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la précédente séance, la Commission a parcouru le budget 2026 ligne par ligne, sans modifications majeures. Diverses questions ont été posées au conseiller administratif en charge de ce dicastère, qui donnera des réponses lors de la prochaine séance du 4 décembre.

Le point suivant portait sur les intentions relatives à une nouvelle politique de gestion des déchets. Le Conseil administratif soutient la mise en place de nouvelles fractions de tri (PET, alu et verre) aux emplacements des containers de déchets organiques déjà en place dans la commune. Il souhaite par ailleurs renforcer une politique globale de gestion des déchets. Un plan visant à augmenter la collecte au

porte-à-porte des fractions recyclables et à réduire celle des incinérables est étudié. Une levée du verre au porte-à-porte est également envisagée, malgré les potentiels problèmes de bruit.

L'écopoint qui se trouve sur le projet sis au chemin de la Blonde restera privé, ce qui sera de nature à rassurer les riverains.

La séance s'est terminée par les divers et a été levée à 20h44.

Commission culture, jeunesse, sport et manifestations (CCJSM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte rendu de la séance du 11 novembre 2025.

La séance était en grande partie dédiée à l'étude du budget 2026.

La Commission a ensuite traité les demandes de subventions, dont la liste sera jointe au procès-verbal. À ce propos, Mme TURRETTINI annonce un modeste dépassement sur la ligne dévolue aux subventions, de CHF 2'800.- environ. Le chiffre précis pourra être transmis en Commission des finances.

Par ailleurs, la première édition du mérite vandoeuvrien a été reportée à 2027. En effet, vu le changement de législature, la nouvelle Commission souhaite prendre le temps de mieux étudier la question et les candidats potentiels.

Enfin, la Commission a discuté de l'opportunité d'agender une séance supplémentaire l'an prochain, dans la mesure où elle comprend désormais également la Jeunesse et le Sport, ce qui augmente le nombre de dossiers à traiter.

Commission des finances (CF)

Mme DE LOUSTAL donne lecture du compte rendu de la séance du 12 novembre 2025.

Après avoir approuvé l'ordre du jour modifié par l'inversion de deux points, et le procès-verbal de la séance précédente, la Commission a d'abord traité la DM 10-2025 portant sur un crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour l'étude de faisabilité du groupe scolaire, qui lui avait été renvoyée par la Commission bâtiments après préavis favorable.

En marge de l'ajout par ladite commission d'une mention concernant l'importance de la durabilité dans le futur projet, un conseiller municipal a fait la demande d'ajouter un amendement à la délibération pour inclure la notion de construction bas carbone suite aux dernières modifications de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI, art. 117 et 118).

Après échange sur le sujet, la Commission a demandé que l'amendement soit soumis au Conseil municipal. Il sera donc discuté au point 8 de cette séance. En attendant, la Commission des finances a préavisé favorablement la délibération présentée sans amendement.

La Commission des finances a ensuite traité du projet de budget 2026, en passant à travers toutes les lignes pour chaque domaine fonctionnel. La Commission a préavisé favorablement cette partie du budget 2026 concernant les lignes qui lui avaient été soumises.

Dans le cadre des divers, un commissaire a mentionné avoir rencontré l'ancien secrétaire général de la Commune. Une discussion a eu lieu à ce sujet. En conclusion, il a été rappelé que les voies légales ont été épuisées par celui-ci.

Madame le Maire a également mentionné que les comptes 2025 s'annoncent largement positifs et que le Conseil administratif proposera par conséquent des amortissements complémentaires à voter lors du prochain Conseil municipal de décembre.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

ACG

Mme le Maire indique que des élections dans diverses institutions publiques ont eu lieu lors de la dernière assemblée générale extraordinaire de l'ACG. À cette occasion, Mme TERRIER a été élue à une nouvelle place de représentation de l'ACG au Grand Théâtre. Elle sera intronisée vendredi et peut être félicitée pour cette belle élection.

L'assemblée applaudit Mme TERRIER.

Mme le Maire relève par ailleurs que le règlement d'application de la loi sur les constructions bas carbone sera présenté vendredi à la Commission aménagement et mobilité de l'ACG. L'assemblée générale qui devait avoir lieu mercredi a quant à elle été annulée, faute de points suffisants à porter à l'ordre du jour.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

M. GARDIOL souhaite faire un commentaire sur ce point de l'ordre du jour. Le Conseil municipal est appelé à approuver des montants votés par l'ACG, dont il ne sait rien. Il est seulement mentionné que CHF 750'000.- ont été alloués pour l'informatique et CHF 500'000.- pour un autre projet dans le même domaine. Des sommes effrayantes sont dépensées pour l'informatique, avec parfois des résultats épouvantables.

M. GARDIOL indique qu'il ne peut pas approuver des montants donnés par une autre institution, sans connaître les dossiers, sans savoir ce que cela concerne ou qui en bénéficie.

Il tient par ailleurs à féliciter une décision de la commune de Laconnex, qui a proposé une résolution pour s'opposer au Bibliobus. Ce dernier coûte un million par an sur le canton, et c'est un dispositif tout à fait obsolète. Lorsque des économies doivent être faites, c'est là que des solutions pourraient être trouvées, étant rappelé que la Ville de Genève présente un déficit de 60 millions de francs. Ce Bibliobus ne dessert que 28 communes sur les 45, et un montant de CHF 800'000.- lui est attribué par l'ACG. Cela semble hallucinant.

Vient ensuite la subvention au Grand Théâtre. Il s'agit certes d'une institution culturelle qui intéresse bon nombre de personnes, mais son budget annuel est de 60 millions de francs, financé à 70 % par la Ville de Genève. Sachant qu'il y a 60 représentations par an, cela signifie qu'un spectacle coûte 1 million de francs. La question se pose de savoir pourquoi 60 millions seraient octroyés à une telle institution et pas au FC Servette, qui est aussi populaire mais qui, lui, cherche des sponsors pour s'en sortir seul. Le Grand Théâtre a aussi des sponsors, et M. GARDIOL ne comprend pas pourquoi cette institution ne fait pas le nécessaire pour en trouver d'autres et couvrir ses charges, comme le font les clubs sportifs.

8. DM 10-2025 – Crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour l'étude de faisabilité du groupe scolaire de 182'860 F TTC – rapports des Commissions bâtiments et finances

La Présidente rappelle qu'un amendement a été déposé. Elle cède la parole à son auteur.

M. SCHLAEPPER explique que les articles 117 et 118 de la LCI, évoqués dans l'amendement, s'intéressent particulièrement aux émissions de carbone engendrées par la construction et la destruction des bâtiments, plutôt que par leur exploitation. Cette loi se fonde sur une norme appelée SIA 390/1, qui fixe des objectifs d'émissions de carbone au mètre carré et par habitant, sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment. Ce sont des objectifs assez ambitieux. Le Conseil d'Etat et l'administration, lorsqu'ils ont élaboré le règlement d'application de cette loi, ont consulté les milieux professionnels concernés afin de

s'assurer de leur adhésion et du fait qu'il ne sera pas trop problématique pour eux de respecter cette norme.

La loi vise un changement de culture dans les milieux de la construction. Par exemple, il n'est plus question de démolition mais de démontage. Ce changement de terminologie reflète un axe fort de la loi, qui est l'utilisation et la réutilisation de matériaux à très faible impact carbone sur les structures.

L'objectif est d'accompagner ce changement avec un calendrier : dès 2029, il sera demandé aux acteurs du bâtiment d'élaborer un concept carbone pour toutes les constructions neuves et les rénovations importantes. Ce document doit permettre d'expliquer où les porteurs du projet ont cherché à faire des économies de carbone et comment ils comptent les atteindre. Il n'y aura pas d'autres règles contraignantes pendant cette première phase. Ensuite, dès 2034, il est prévu que la norme SIA 390/1 devra être respectée, avec certaines marges de manœuvre dans le sens où des dépassements seront autorisés dans certains domaines, le but étant d'éviter les blocages.

Pour ce qui concerne les bâtiments de l'État, il est envisagé d'imposer dès 2027 à la fois le concept carbone et la norme SIA 390/1. L'objectif est de tester la faisabilité de la loi et de montrer la voie, avant que le secteur de la construction ne se lance dans son ensemble.

Il est en outre important que le concept carbone soit pris en compte dès le début des projets, car il s'agit d'une contrainte structurante et il est plus difficile de l'introduire après coup. Il paraît donc positif d'en tenir compte dès les phases les plus précoce d'un projet.

Il se trouve que Vandœuvres a un projet de groupe scolaire qui doit maintenant à être mis à l'étude. Ce projet ne sera pas soumis à la LCI dans la mesure où Vandœuvres n'est pas l'État de Genève, et où les budgets d'étude sont votés maintenant. C'est en effet la date du vote des budgets d'étude qui fait foi pour savoir si un projet est soumis ou non à la LCI. Ceux qui auront été votés avant 2027 échapperont à l'application de cette loi.

Vandœuvres Écologie propose donc que la Commune décide de s'aligner sur les objectifs de la loi. En conséquence, il serait demandé aux architectes, d'une part, d'élaborer un concept carbone déjà au niveau des études et, d'autre part, de viser les objectifs de la norme SIA 390/1 exactement comme les projets de l'État devront le faire dès 2027.

Cela semble opportun, puisque ces normes seront effectives ensuite. Il serait positif que le projet se conforme à ces exigences avec de l'avance, puisque cela évite des émissions de CO₂. C'est par ailleurs un moyen de soutenir le changement de culture souhaité, en appuyant l'État dans la mise en place de projets qui tiennent compte de ces nouvelles normes. Enfin, ce serait aussi dans l'intérêt des habitants. En effet, construire des bâtiments à faibles émissions de carbone, c'est aussi se préparer pour la construction de demain, en utilisant des matériaux locaux et en ayant recours à moins de ressources.

M. SCHLAEPFER se dit certain que la Commune de Vandœuvres a à cœur de se montrer exemplaire en matière de durabilité. Elle a d'ailleurs déjà pris de nombreuses initiatives en ce sens. En acceptant cet amendement, le Conseil municipal peut montrer son engagement et manifester sa volonté d'aller dans cette direction.

Mme le Maire souligne que la Commune n'est pas du tout opposée au concept, comme en témoigne la volonté du Conseil administratif de préciser l'exposé des motifs en ce sens. Par ailleurs, il faut préciser que l'État a effectivement consulté tous les milieux concernés, sauf les communes. La présentation à ces dernières se fera donc après l'adoption du règlement en question, lors de la commission de l'ACG évoquée tout à l'heure, qui aura lieu vendredi. C'est à ce moment-là que les communes seront informées précisément des normes à appliquer et qu'elles pourront poser leurs questions.

En outre, comme cela a déjà été dit en Commission des finances, la délibération soumise au vote ce soir concerne une étude de faisabilité, et pas une demande préalable. À ce stade, la question est donc

seulement de savoir ce qui peut être fait (destruction, reconstruction, agrandissement, etc.), et aucun plan ne sera élaboré de façon précise. Or, il est très clairement écrit dans le règlement que le concept bas carbone est joint à la demande d'autorisation de construire. Il n'est donc pas possible de prévoir un tel concept sans l'autorisation de construire. En conséquence, il faudrait modifier la délibération pour qu'elle fasse référence non plus à une étude de faisabilité mais à une étude pour une autorisation définitive. Cela n'aurait toutefois pas de sens, vu l'état actuel du projet.

Rien n'empêche la prise en compte de ce concept en temps utile, et cela pourrait d'ailleurs arriver bien après 2027, vu le temps nécessaire à la réalisation de l'étude de faisabilité, puis à celle qui devra être faite en vue du dépôt d'une demande d'autorisation de construire. Ainsi, il est fort probable que la Commune sera soumise de fait à ce règlement, si c'est là l'inquiétude que pourrait avoir Vandœuvres Écologie.

Par ailleurs, il a été clairement dit en commission que la Commune est tout à fait attentive à ces questions et qu'elle n'a strictement aucun intérêt à ne pas respecter les lois et à ne pas accompagner ce changement de culture en faisant sa part en matière de durabilité et de meilleur respect de l'environnement.

Pour ces raisons, le Conseil administratif considère que cet amendement n'a pas de place dans cette délibération-là, même s'il pourrait en avoir une dans la suivante. En conséquence, les conseillers administratifs proposent de ne pas voter cet amendement.

En l'absence d'autre commentaire ou question, la Présidente cède la parole à M. GENOUD afin qu'il donne lecture de l'amendement.

M. GENOUD indique qu'il est proposé d'ajouter un point 7 au dispositif de la délibération, qui est formulé comme suit : « De faire appliquer les dispositions de la LCI 117 et 118 prévues pour l'État lors de l'élaboration de ce projet et de viser ainsi les objectifs énoncés dans la norme SIA 390/1. »

La Présidente met aux voix l'amendement.

À la majorité, par 2 voix pour, 13 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse l'amendement proposé par Vandœuvres Écologie.

Avant de passer au vote sur la délibération, la Présidente rappelle que les commissions consultées ont rendu un préavis positif.

Elle met aux voix la délibération DM 10-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 10-2025.

9. Propositions individuelles et questions

Projet en suspens au chemin de la Blonde

Mme HÜSLER ENZ demande s'il est exact que l'un des deux projets du chemin de la Blonde n'a pas commencé et ferait l'objet d'une modification importante.

Mme le Maire indique que la Commune n'est pas encore au courant de la modification en question. Elle peut toutefois confirmer que le projet n'a pas commencé, alors qu'il aurait dû débuter il y a une année déjà. Ce retard laisse penser à une modification du projet ou à un abandon de celui-ci. Pour le moment, la Commune n'a toutefois pas été sollicitée pour un préavis sur une éventuelle modification.

En revanche, la Commune attend de recevoir prochainement des demandes de préavis pour des modifications sur d'autres projets.

10. Divers

Spectacle de la Cie Les Trois Coups

Mme TURRETTINI indique que la Commission culture a subventionné un dîner-spectacle qui se tiendra à Meinier, donné par la compagnie Les Trois Coups. À la suite de ce soutien, la Commission a reçu des invitations et il reste trois places pour la représentation du 21 novembre. En cas d'intérêt, les membres de l'assemblée sont invités à s'adresser à Mme TURRETTINI à l'issue de la séance.

11. Dossier de naturalisation n° 2025/0204 – huis clos

À la majorité, par 1 voix pour, 12 voix contre et 5 absentions, le Conseil municipal préavise négativement le dossier de naturalisation n° 2025/0204.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.



Le Secrétaire du Conseil municipal
Guillaume SCHLAEPFER



La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET

Annexes

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission humanitaire, sociale et naturalisations du 27 octobre 2025

Dossiers humanitaires

- CHF 3'000.- à Green Seed ;
- CHF 5'000.- à Educar es Avanzar.

Dossiers sociaux

- CHF 6'000.- à Aux 6 Logis ;
- CHF 2'000.- à Just For Smiles.

2. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture, jeunesse, sport et manifestations du 11 novembre 2025

Dossiers Jeunesse

- CHF 1'600.- à l'Association Nos Environ (Journées Rivières) ;
- CHF 500.- au Parlement des jeunes genevois.

Dossiers Sport

- CHF 1'000.- à la Coupe de Noël ;
- CHF 500.- à Genève Volley.

Dossiers Culture

- CHF 20'000.- à la Fondation Hardt ;
- CHF 3'000.- au Festival du LÀC ;
- CHF 2'000.- aux Concerts de Jussy ;
- CHF 1'000.- au Festival Bars en Fête ;
- CHF 1'000.- au chœur Arte Musica ;
- CHF 1'000.- à la Boîte à Mazik (Julie Campiche) ;
- CHF 500.- à Swiss Chamber Concerts.